

DÉLIBÉRATION N°2520 : AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE VERRIERES-LE-BUISSON

Date de convocation : 25 juin 2024

Nombre de conseillers : 27

en exercice
présents
absents représentés
absents non représentés
votants
27

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi vingt-cinq juin à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de BIÈVRES, se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-11 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités territoriales

Étaient présents :

Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, Mme Caroline BOUGOT, M. Hubert HACQUARD, Mme Céline MAISONNEUVE, M. Marc LABELLE, Mme Chehrazade AINSEBA, M. Benoist BERTHIER, Mme Marie BRUCELLE, M. Philippe BAUD, Mme Danièle BOUDY, M. Arnaud DESBOIS, Mme Virginie BREC, Mme Marianne FERRY, M. Marc SUSPIZE, M. François DEVERNAY, Mme Florence CURVALE, M. Emmanuel PAYRAUD

Absents représentés :

Mme Christelle DE BEAUCORPS représentée par Mme. Caroline BOUGOT

M. Amine PATEL représenté par M. Hubert HACQUARD

M. Denis LENORMAND représenté par M. Benoist BERTHIER

Mme Dorothée BRÉNÉOL représentée par Mme Marie BRUCELLE

M. Paul PARENT représenté par Mme Chehrazade AINSEBA

M. Dan ATLAN représenté par M. Philippe BAUD

M. Frédéric ELLEBOODE représenté par M. Arnaud DESBOIS

Mme Caroline NOGUES représentée par M. Marc SUSPIZE

Mme. Sophie DUBOIS représentée par Mme Virginie BREC

M. Emmanuel MICHAUX représenté par Mme Florence CURVALE

Absent non représenté :

Aucun

M. Benoist BERTHIER a été nommé Secrétaire de séance.

La séance a été déclarée ouverte à 20 heures 30.

Mairie de Bièvres - Place de la Mairie - 91570 Bièvres Tél : 01 69 35 15 50 - Fax : 01 60 19 33 80

www.bievres.fr

REÇU EN PREFECTURE le 28/06/2024

DÉLIBÉRATION N°2520 : AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE VERRIERES-LE-BUISSON

Le Conseil Municipal,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-16, L.153-17 et R. 153-4,

Vu le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Verrières-le-Buisson transmis le 29 avril 2024,

Vu le Plan Local d'Urbanisme en vigueur sur la commune de Bièvres,

Vu l'avis de la Commission municipale Permanente en Urbanisme du 12 juin 2024,

Considérant que le projet de modification présenté par Verrières-le-Buisson consiste à intégrer de nouvelles réglementations d'ordre général, préciser ou supprimer certaines dispositions réglementaires par suite des retours d'expériences, permettre la réalisation d'opérations mixtes, préserver les secteurs pavillonnaires et leurs espaces verts et renforcer le caractère écologique et environnemental du PLU,

Considérant que la forêt de Verrières se trouve en limite ouest du territoire verriérois et le long de la limite communale avec Bièvres,

Considérant que cette partie du territoire se trouve en zone Naturelle et forestière à conserver en raison de la qualité des sites et paysages et de leur caractère naturel,

Considérant que les règles applicables à cette zone demeurent inchangées,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Article 1 : EMET un avis favorable sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Verrières-le-Buisson, tel qu'il a été transmis le 29 avril 2024 en mairie de Bièvres.

Article 2 : DIT que cette délibération sera notifiée à la commune de Verrières-le-Buisson pour être annexée au dossier d'enquête publique.

DÉLIBÉRATION VOTÉE À L'UNANIMITÉ

Fait à Bièvres, le

2 8 JUIN 2024

Anne PELLETIER-LE-BARBIER
Maire de Bièvres

A lelletau lus

